



## Fiche Signalétique

**BANOL**

Numéro de la FDS: 102000000806

FDS Version 2.0

Date de révision: 04/17/2009

### SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom du produit** BANOL  
**Numéro de la FDS** 102000000806  
**No. d'Enregistrement** 29156  
**PCP**

Bayer CropScience Inc  
 #100 - 3131 - 114th Avenue SE  
 Calgary, AB T2Z 3X2  
 Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577  
 (24 heures/jour)  
 Informations sur le produit : 1-888-283-6847

### SECTION 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de Composants Dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Propamocarbe chlorhydrate	25606-41-1	66.50

### SECTION 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

*Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.*

**Aperçu des urgences** Danger! Corrosif(ve). Provoque des lésions oculaires. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation.

**Etat Physique** liquide, limpide

**Odeur** légèrement perceptible

**Aspect** presque incolore

**Voies d'exposition** Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation

**Effets Immédiats**

**Oeil** Corrosif pour les yeux. Provoque des lésions oculaires. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

**Peau** Nocif en cas d'absorption par la peau. Un contact prolongé ou répété fréquemment de la peau peut provoquer des réactions allergiques chez quelques personnes. Eviter le contact avec la peau et les vêtements.



**Fiche Signalétique**

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

**BANOL**

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Ne pas ingérer.
<b>Inhalation</b>	Peut être nocif en cas d'inhalation. Éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation.
<b>Chronique ou Retardé à Long Terme</b>	Ce produit ou les composants peuvent avoir des effets sur l'organe cible.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

<b>Général</b>	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
<b>Oeil</b>	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Avis aux médecins</b>	
<b>Signes et Symptômes</b>	Les symptômes suivants peuvent apparaître : léthargie ataxie spasme
<b>Dangers</b>	Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.
<b>Traitement</b>	Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique adapté l'état du patient est recommandé.

## Fiche Signalétique

### BANOL

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C / 212 °F Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.
<b>Limite d'inflammabilité inférieure</b>	donnée non disponible
<b>Limite d'inflammabilité supérieure</b>	donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	donnée non disponible
<b>Incendie et Risques de l'Explosion</b>	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO) Acide chlorhydrique (HCl) Oxydes d'azote (NOx)
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée, Sable, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse
<b>Instructions de la Lutte contre l'Incendie</b>	Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients/ réservoirs fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

#### SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Le sol possiblement contaminé doit être enlevé et éliminé.
<b>Conseils supplémentaires</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.



**Fiche Signalétique**  
**BANOL**

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>Mesures de manipulation</b>	Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
<b>Mesures de Stockage</b>	<p>Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.</p> <p>Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.</p>
<b>Mesures de Travail/ Hygiène</b>	<p>Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.</p> <p>Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.</p>

**SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>Protection générale</b>	<p>Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.</p> <p>Suivre toutes les instructions sur l'étiquette. Former des employés sur l'usage sûr avec le produit.</p>
<b>Appareil de protection des yeux /du visage</b>	Lunettes de sécurité à protection intégrale
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux produits chimiques fabriqués dans un matériel imperméable à l'eau comme en polyéthylène ou en chlorure de polyvinyl
<b>Protection du corps</b>	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
<b>Limites d'Exposition</b>	



**Fiche Signalétique**

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

**BANOL**

Propamocarbe chlorhydrate      25606-41-1      OES BCS\*      1.1 mg/m3

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	presque incolore
<b>Etat Physique</b>	liquide, limpide
<b>Odeur</b>	légèrement perceptible
<b>pH</b>	2 - 4 (100 %) à 20 °C
<b>Pression de Vapeur</b>	donnée non disponible
<b>Densité de Vapeur (Air = 1)</b>	donnée non disponible
<b>Densité</b>	env. 1.09 g/cm3 à 20 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible
<b>Point d'Ebullition</b>	env. 100 °C / 212 °F
<b>Point de Fusion / Congélation</b>	donnée non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	complètement miscible
<b>Energie Minimale d'Inflammation</b>	donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	34.23 mPa.s à 20 °C

**SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>Incompatibilité</b>	donnée non disponible
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) Acide chlorhydrique (HCl)



## Fiche Signalétique

### BANOL

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

**Réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur ce produit comme on a formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë sont pour la matière active à qualité technique.

**Toxicité aiguë par voie orale** mâle rat: DL50: 2,900 mg/kg

femelle rat: DL50: 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** mâle/femelle combinés rat: DL50: > 3,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** mâle/femelle combinés rat: CL50: > 7.9 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Déterminé en forme d'aérosol liquide.

mâle/femelle combinés rat: CL50: > 31.6 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Déterminé en forme d'aérosol liquide.  
Extrapolé de la CL50 de 4h.

**Irritation de la peau** lapin: Irritation légère.

**Irritation des yeux** lapin: Irritation légère des yeux.

**Sensibilisation** sensibilisant (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques)

**Toxicité chronique** Le chlorhydrate de propamocarbe a causé des signes cliniques de toxicité et/ou des changements pathologiques dans l'estomac ou le système nerveux central dans des études chroniques chez des rats et des chiens.

### Evaluation de la Cancérogénicité

Le chlorhydrate de propamocarbe n'est pas cancérogène chez les rats et les souris. L'EPA a classifié le chlorhydrate de propamocarbe comme "non susceptible d'être cancérogène chez les humains".

#### ACGIH

Aucun(e).

#### NTP

Aucun(e).

#### IARC

Aucun(e).

#### OSHA

Aucun(e).



**Fiche Signalétique**

**BANOL**

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

**Toxicité pour la Reproduction & la Développement**

REPRODUCTION: Le chlorhydrate de propamocarbe n'a pas été une matière active reproductrice dans une étude à plusieurs générations chez les rats.

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE: Le chlorhydrate de propamocarbe n'a pas été une matière active développementale primaire chez les rats ou les lapins.

**Neurotoxicité**

Le chlorhydrate de propamocarbe n'a pas été neurotoxique dans des études de dépistage neurotoxiques subchroniques et aigues chez les rats.

**Mutagénicité**

Le chlorhydrate de propamocarbe n'a pas été génotoxique dans une batterie de tests in vitro et in vivo.

**SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marée des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Directives Générales Pour l'Élimination**

Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.

**Élimination des Récipients**

Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TMD (Canada):  
N'est pas réglementé pour le transport routier ou ferroviaire.

**SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**



## Fiche Signalétique

### BANOL

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

No. d'Enregistrement 29156  
PCP

#### Réglementations Fédérales Américaines

##### Liste TSCA

Aucun(e).

##### US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

##### SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

##### SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

#### Rapports Réglementaires des États-Unis

##### CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

#### Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Aucun(e).

#### Réglementations Canadiennes

##### Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Aucun(e).

#### Environnement

##### CERCLA

Aucun(e).

##### Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

##### Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1      Inflammabilité - 1      Réactivité - 0      Autre - aucun(e)

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Raison Pour Actualiser: Mis à jour dans des buts éditoriaux généraux.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 04/17/2009

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée.





**Fiche Signalétique**

**BANOL**

Numéro de la FDS: 102000000806  
FDS Version 2.0

L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.